

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00471  
**Propriétaire(s) :** 2661300 Ontario Ltd.  
**Emplacement :** (45), 47, avenue Aylen  
**Quartier :** 7 - Baie  
**Description officielle :** lots 18, 19 et 20, alias avenue Algonquin (fermée par l'Instr. NS182192), plan enr. 232  
**Zonage :** R2F  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite démolir la maison et la remise existantes et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire une maison isolée sur chacune des parcelles nouvellement créées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Les terrains qui seront disjointes sont représentés par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Ils auront une façade de 16,33 mètres sur l'avenue Aylen, une profondeur de 35 mètres et une superficie de 571,55 mètres carrés. La parcelle vacante sera située au 45, avenue Aylen.

Les terrains qui seront conservés sont représentés par la partie 1 du plan soumis. Ils auront une façade de 43,33 mètres sur l'avenue Aylen, une profondeur irrégulière de 50,83 mètres et une superficie de 1 995,45 mètres carrés. La parcelle vacante sera située au 47, avenue Aylen.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.